



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 avril 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

1^{er}-12 juin 2015, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'Administration à l'évaluation du rôle
du PNUD à l'appui de la réalisation nationale
des objectifs du Millénaire pour le développement**

Contexte et antécédents

1. Au Sommet du Millénaire de 2000, les chefs de gouvernement et les représentants de 189 pays se sont mis d'accord sur une vision pour le nouveau millénaire. Les États Membres se sont engagés à ne ménager « aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant » et à « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté » par la Déclaration du Millénaire (Assemblée générale des Nations Unies, 2000).

2. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont les objectifs chiffrés et datés que le monde s'est fixés pour s'attaquer aux nombreux aspects de l'extrême pauvreté – pauvreté monétaire, faim, maladie, insuffisance de logements convenables et exclusion – tout en assurant la promotion de l'égalité des sexes, de l'éducation et de la viabilité environnementale. Depuis leur approbation par l'Assemblée générale en 2001, les objectifs se voient accorder une place de premier rang dans le programme mondial pour le développement et constituent l'axe commun des priorités de la communauté de développement.

3. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le fait qu'ils reposent sur la Déclaration du Millénaire concourent à représenter une conception globale du développement, une conception étroitement liée au paradigme du développement humain que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a introduit en 1990. En particulier, le développement humain pose que le développement a pour but de créer un environnement favorable permettant à chacun de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et d'avoir un niveau de vie décent, et de jouir de libertés sociales et politiques. C'est grâce à ces capacités que les êtres humains seront en mesure de faire des choix leur assurant une existence dont ils estiment la valeur.



4. La communauté mondiale a réaffirmé les objectifs à l'occasion d'une série de sommets internationaux dont la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 à Monterrey, le Sommet mondial de 2005 à New York, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010 et les récents sommets du Groupe des Huit (G8). Au fil des ans, ces objectifs ont transformé le paysage du développement. Partout, les gouvernements, les organismes d'aide et les organisations de la société civile ont réorienté leur action autour de ces objectifs.

5. Depuis la mise en place de ces derniers, le PNUD a joué un rôle essentiel aux niveaux national et mondial pour aider à leur réalisation. L'appui du PNUD a porté sur trois grands domaines d'action qui ont évolué avec le temps:

a) *Mise en œuvre* : Appuyer les pays dans leurs efforts pour mettre au point et en œuvre des stratégies et des plans en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en aidant les pays à élaborer des stratégies de développement et des plans d'investissement nationaux fondés sur les objectifs, à adapter les objectifs et les efforts déployés pour permettre aux pays de concevoir et d'exécuter des plans d'accélération pour certains objectifs suspendus;

b) *Suivi* : En tant que « pointeur » des objectifs du Millénaire pour le développement, contribuer au suivi des progrès accomplis au niveau national;

c) *Plaidoyer* : Activités de plaidoyer et analyses reposant sur des observations factuelles à l'appui de résultats particuliers dans des instances multilatérales et mondiales, y compris à l'appui des efforts entrepris pour mobiliser des ressources.

6. L'année 2015 est un moment décisif dans le calendrier des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays concentrant leurs efforts sur l'accélération des progrès tout en tirant les enseignements de leur expérience des objectifs pour contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et éclairer sa mise en œuvre.

7. En 2014, le Bureau indépendant d'évaluation a procédé à une évaluation poursuivant les buts ci-après : a) évaluer les résultats obtenus par le PNUD dans le cadre de son appui à la réalisation nationale des objectifs; b) recenser les facteurs qui ont influé sur la contribution du PNUD et les résultats qu'il a atteints dans le cadre de son appui à la réalisation des objectifs (forces et faiblesses, menaces et possibilités, nature des décisions, stratégies et approches ayant donné de bons résultats et de celles ayant échoué); et c) formuler des recommandations stratégiques pour éclairer la stratégie du PNUD concernant le programme pour l'après-2015.

8. L'évaluation a porté sur la période 2002-2014. La réponse de l'Administration du PNUD (figurant en annexe) regroupe les principales mesures pratiques et datées qui se situent dans le prolongement des activités en cours, et désigne les parties responsables.

Vue d'ensemble de la méthode

9. L'Administration du PNUD accueille avec satisfaction l'évaluation car elle formule des recommandations utiles et fournit un bilan prospectif fondé sur le rôle joué par le PNUD à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement permettant d'éclairer la stratégie d'appui menée par le PNUD en faveur des objectifs de développement durable issus du programme pour l'après-2015.

10. L'Administration du PNUD observe que la méthode de l'évaluation combine des données d'évaluation et des études de pays. L'Administration du PNUD constate également que l'évaluation s'est appuyée sur des sources multiples pour la collecte de données et sur des méthodes d'analyse mixtes : validation et triangulation des données, y compris synthèse des données à partir d'évaluations mondiales et régionales antérieures (par exemple, les évaluations de la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la série d'évaluations du Bureau indépendant d'évaluation sur le programme mondial et tous les programmes régionaux, et l'évaluation par le Bureau de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté); des entretiens semi-directifs; 11 études de cas par pays, assorties d'informations sur les résultats obtenus au niveau national; un examen des stratégies nationales de développement dans 50 pays; une analyse des notes d'orientation publiées par le PNUD sur les objectifs; et les résultats d'un questionnaire.

11. Le rapport a présenté l'analyse, les résultats et les recommandations de manière structurée. L'Administration du PNUD note que l'évaluation s'est limitée au traitement des outils et des approches auxquels le PNUD a eu officiellement recours pour appuyer la réalisation des objectifs au niveau national, l'accent étant mis sur l'appui global apporté à tous les objectifs en « bloc ». Toutefois, l'Administration du PNUD note également que l'exclusion de projets environnementaux tels que le Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial et les projets de relèvement rapide, a certainement conduit à sous-estimer la contribution du PNUD à la réalisation globale des objectifs au niveau des pays. De plus, le PNUD aurait pu bénéficier des enseignements, des éléments d'information et des orientations résultant d'une évaluation plus approfondie des projets environnementaux liés aux objectifs, qui auraient pu être utilisés pour éclairer la mise en œuvre d'un grand nombre d'objectifs de développement durable proposés.

Résultats et conclusions

12. Dans l'ensemble, l'Administration du PNUD se félicite de certaines des conclusions de l'évaluation qu'elle estime encourageantes et utiles. L'évaluation relève que les programmes de pays ont représenté 80 % du budget du PNUD destiné à aider les gouvernements à traduire les objectifs du Millénaire pour le développement en des stratégies, des politiques et des programmes en faveur des pauvres. Il est reconnu que : a) la structure des bureaux régionaux et des bureaux de pays du PNUD était bien de nature à appuyer l'adaptation de l'offre de service et des produits du PNUD aux divers contextes dans lesquels il intervient; b) le PNUD a veillé de manière efficace à ce que les objectifs soient maintenus au centre du débat mondial et, dans certains cas, national sur le développement; c) l'action menée par le PNUD en matière de suivi et d'appui aux capacités statistiques avait apporté des améliorations à la qualité des données liées aux objectifs et contribué à un environnement plus propice aux données; d) 80 % des pays de programme du PNUD ont adopté un sous-ensemble des objectifs ou leur totalité dans un ou

plusieurs de leurs plans de développement; e) le PNUD a eu un effet positif sur la politique de développement car il a permis de conceptualiser les objectifs dès le début et de mobiliser un appui en leur faveur; et f) les différents domaines du programme du PNUD sur les objectifs du Millénaire pour le développement étaient bien conçus, cohérents et se renforçaient mutuellement.

13. L'Administration se félicite également de la conclusion selon laquelle le PNUD a conçu et créé un ensemble d'outils divers et complémentaires de haute qualité et opportun à l'appui de la planification, du suivi et de la mise en œuvre liés aux objectifs. L'Administration est d'avis que le PNUD devrait encourager la tournure d'esprit qui consiste à réunir et à mettre en application les enseignements tirés.

14. L'Administration du PNUD estime que certaines constatations et conclusions de l'évaluation devraient être resituées dans leur contexte comme il convient et devraient aussi s'appuyer sur des observations factuelles. L'absence d'une telle contextualisation, pour ce qui est de la compréhension du mandat et des rôles dévolus au PNUD aux niveaux mondial, régional et national en matière d'appui aux pays dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, peut se solder par des constatations et des conclusions erronées. L'Administration du PNUD souhaite notamment souligner ce qui suit :

a) S'agissant du rôle joué par les rapports de pays par comparaison avec celui du rapport intérimaire mondial, il importe de noter que les premiers sont des rapports gouvernementaux destinés à permettre aux parties prenantes nationales de se faire entendre dans le pays et à l'étranger et, qu'à ce titre, il convient de les distinguer du mécanisme mondial d'établissement de rapports du système des Nations Unies qui produit des données comparables à l'échelon international reposant sur des définitions types et dans le cadre duquel les organismes des Nations Unies ont un rôle bien précis. Il faut observer que le problème des écarts constatés entre les statistiques nationales et internationales n'est pas en soi le signe d'un manque de qualité ou de neutralité. Plusieurs raisons légitimes peuvent expliquer ces différences, dont les ajustements effectués par des organismes internationaux afin de faciliter des comparaisons entre pays, et le recours à des unités ou à des définitions différentes. Ce qui compte, c'est de savoir si le pays en lui-même se présente au fil du temps d'une manière cohérente, et si l'on dispose d'un nombre suffisant d'informations pour comprendre les différences au fur et à mesure de leur apparition;

b) Le PNUD n'a pas de rôle à jouer dans le suivi du financement. Il existe un contexte politique plus large aux niveaux national et infranational, au sein duquel le PNUD opère et qui fixe en effet les limites de son influence;

c) Concernant l'élaboration des plans d'action pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le plan qui en résulte est approuvé par les gouvernements et non par le système des Nations Unies. Cet aspect est essentiel pour comprendre la manière dont le plan est mis en œuvre dans la pratique. Le processus fait aussi intervenir l'établissement de priorités et une approche transectorielle et multipartite.

15. L'Administration partage pleinement la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PNUD est bien placé pour aborder l'après-2015 et pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable, mais le nouveau programme pour

l'après-2015 est bien plus complet et complexe que les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement, et il mettra incontestablement à l'épreuve la capacité du système des Nations Unies d'agir comme une entité unique. L'Administration du PNUD partage également tout à fait l'avis selon lequel les approches analogues au Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les outils permettant d'appuyer les stratégies nationales de développement axées sur les objectifs et l'adaptation requise en la matière seront de plus en plus nécessaires au cours de l'après-2015 pour faire en sorte que les objectifs mondiaux se traduisent de manière adéquate au niveau local.

Annexe

Principales recommandations et réponse de l'Administration

Recommandation 1 :

Le PNUD devrait organiser une dernière série de rapports de pays sur les objectifs du Millénaire pour le développement (rapports finals) en 2016-2017 pour mesurer les progrès accomplis sur l'ensemble de la période consacrée à ces objectifs, établir des niveaux de référence pour la période des objectifs de développement durable et recenser les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Cela permettra au PNUD de mettre au point des programmes à partir d'une base empirique solide sur les formes d'appui ayant donné de bons résultats et celles ayant échoué durant la période des objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD devrait continuer d'appuyer les « objectifs non réalisés » même après 2015, en contribuant à ce que les efforts de développement se concentrent sur les pays les plus pauvres ainsi que sur les poches de pauvreté des pays à revenu moyen et élevé.

Réponse de l'Administration :

L'Administration du PNUD se félicite que les efforts déployés dans le passé soient reconnus et note la nécessité de tirer tout le parti possible de l'expérience acquise par le PNUD concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, de renouveler son engagement à achever les tâches prévues et de permettre une transition harmonieuse des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable.

Grâce à l'appui apporté par le PNUD dans le cadre de son rôle de pointeur, les pays ont régulièrement rendu compte de leurs progrès. Plus de 450 rapports nationaux ont été établis à ce jour. Plusieurs rapports l'ont également été au niveau infranational. Cet ensemble constitue une source d'informations factuelles qui permettent d'éclairer les politiques des pays, tout en contribuant par ailleurs à faire ressortir les tendances qui leur sont communes, et en donnant aux délégations nationales les moyens de se faire entendre dans les instances régionales et mondiales. Une dernière série de rapports nationaux devrait être établie par certains pays en 2015-2016 afin de présenter un bilan final, déterminer des niveaux de référence nationaux pour les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 et d'assurer une transition harmonieuse vers la mise en œuvre et le suivi de ce programme de développement suivant. Les sièges, les centres de services régionaux et les bureaux de pays du PNUD fournissent sur demande l'appui technique nécessaire à l'établissement de ces rapports.

Compte tenu des enseignements tirés et des données factuelles recueillis dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les mesures ci-après sont proposées afin de s'atteler aux tâches inachevées :

- Faire ressortir les objectifs moins visibles (par exemple, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; l'accès universel à la santé de la procréation et à la planification de la famille; l'accès aux services d'assainissement);
 - Préserver les acquis et réaliser les cibles restantes;
 - Atteindre la « dernière étape » en faisant en sorte que l'ensemble de la population bénéficie des progrès liés aux objectifs;
 - Utiliser des données ventilées pour assurer le suivi des réalisations en matière de développement.
-

Principale(s) mesure(s)	Calendrier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État d'avancement	Observations
1.1. Sur demande, appuyer une dernière série de rapports de pays, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies la plus large, dans le but d'aider les pays à estimer les niveaux de référence pour les objectifs de développement durable en fonction de leur situation actuelle et des progrès qu'ils ont obtenus par rapport aux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, selon la disponibilité des données	2015-2016	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP), bureaux régionaux et centres de services régionaux		
1.2. Élaborer une base de données en ligne des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement pour fournir l'analyse des tendances par pays à partir des données du rapport de pays, qui appuiera finalement les indicateurs retenus pour les objectifs de développement durable	2015-2016	BPAP/Groupe thématique sur le développement durable, en collaboration avec les bureaux régionaux et les centres de services régionaux		
1.3. Utiliser la base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement des rapports de pays pour mettre sur pied un observatoire initial des objectifs de développement durable afin de suivre plusieurs indicateurs	Septembre 2015-2016	BPAP, bureaux régionaux et centres de services régionaux		

Recommandation 2 :

Le PNUD devrait continuer de fournir aux États Membres des Nations Unies et aux organisations des orientations et une direction éclairée au niveau de l'ensemble du programme des objectifs de développement durable sur la manière de traduire le programme pour l'après-2015 aux niveaux national et infranational en établissant de manière précise les priorités à l'échelon local, tout en maintenant un certain degré d'exhaustivité et de cohérence par rapport au programme mondial.

Réponse de l'Administration :

Le PNUD se félicite de cette recommandation et est d'avis que l'année 2015 offre la possibilité de tirer parti de l'expérience et du mandat du PNUD pour effectuer avec succès la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs du développement durable. Les produits et services tels que le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les orientations pour le suivi des objectifs au niveau national, les nombreux outils permettant d'appuyer l'élaboration des stratégies nationales de développement axées sur les objectifs et les données factuelles issues des négociations et des discussions fructueuses liées aux objectifs de développement durable peuvent être transformés de manière appropriée pour répondre en partie aux besoins en matière d'orientation de la mise en œuvre de ces objectifs au-delà de 2015. Dans le même temps, la période précédant le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 sera marquée par une activité intense de la part de l'État Membre et de la société civile, assortie d'une demande constante d'analyses et de données factuelles faisant autorité, jusqu'à ce que le programme mondial pour le développement fasse l'objet d'une négociation dans le détail. Le fait de savoir comment la mise en œuvre s'est effectivement soldée par de bons résultats pour les objectifs du Millénaire pour le développement dans différents pays et au niveau infranational permettra d'éclairer ces discussions et

Principale(s) mesure(s)	Calendrier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État d'avancement	Observations
l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelon national. Le PNUD renforcera également sa collaboration actuelle avec les commissions régionales du système des Nations Unies pour appuyer les mesures en faveur de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable au niveau régional.				
2.1. Établir un rapport prospectif et reposant sur des données factuelles pour mettre en évidence ce qui suit : a) les enseignements tirés et les conséquences des objectifs du Millénaire pour le développement pour la mise en œuvre du programme pour l'après-2015; b) la manière et la mesure dans lesquelles l'appui du PNUD au programme des objectifs du Millénaire pour le développement peut ouvrir la voie à la transition vers les objectifs du développement durable (par exemple, l'adaptation à la situation nationale, les efforts de suivi et l'utilisation de données ventilées pour mieux rendre compte des inégalités au niveau infranational, l'identification des obstacles à la mise en œuvre, y compris les insuffisances en matière de gouvernance et de capacités, les vulnérabilités aux catastrophes naturelles et d'origine humaine); c) la pertinence des enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement pour les objectifs de développement durable, de la typologie d'un pays à une autre (par exemple, pour les pays à revenu moyen) et l'établissement de la liste des enseignements permettant de trouver des compromis analogues entre pertinence et comparabilité (par exemple, le processus de nationalisation des indicateurs et la nécessité d'orientations et de méthodes pertinentes, d'une ventilation des cibles et indicateurs et de la prise en compte de considérations budgétaires appropriées); et d) identifier et recenser les meilleures pratiques mises en œuvre par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont déjà fait l'objet d'une coopération Sud-Sud et pourraient aider les autres pays à achever les tâches prévues au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et à avancer sur la voie des objectifs futurs de développement durable	Septembre 2015	BPAP/Groupe thématique sur le développement durable en coordination avec les centres de services régionaux respectifs		
2.2. Dans la mesure où il s'agit d'un volet essentiel de la stratégie institutionnelle, transformer le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en un nouvel outil de mise en œuvre des objectifs de développement durable incluant des diagnostics permettant d'évaluer les obstacles, l'établissement des coûts et les stratégies d'intervention aptes à remédier aux obstacles rencontrés par ordre de priorité.	2015-2016	BPAP et les centres de services régionaux, en collaboration avec les bureaux régionaux		

Principale(s) mesure(s)	Calendrier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État d'avancement	Observations
2.3. En consultation avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, concevoir et lancer ce qui succédera à la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et tiendra lieu de mouvement de mobilisation et de responsabilisation afin de suivre la mise en œuvre des objectifs du développement durable du point de vue de la population	2015-2016	BPAP/Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement		
2.4. Élaborer des textes de sensibilisation axés sur les objectifs de développement durable et utilisant les enseignements tirés de l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement	2015	BPAP, bureaux régionaux et centres de services régionaux		
2.5. Utiliser l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans l'expertise nationale de la planification et les enseignements tirés pour élaborer des approches et des stratégies en vue de la prise en compte des objectifs de développement durable dans la planification aux niveaux national et infranational	2015-2016	BPAP, bureaux régionaux et centres de services régionaux		

Recommandation 3 :

Si le programme mondial pour l'après-2015 présente de nouveaux défis, les « rôles » joués par le PNUD au cours de la période des objectifs du Millénaire pour le développement seront toujours utiles et devraient être maintenus et renforcés aux fins d'une plus grande efficacité.

Réponse de l'Administration :

L'Administration du PNUD se félicite que les efforts déployés dans le passé soient reconnus et note que le PNUD prendra des mesures supplémentaires pour veiller à ce que la mémoire institutionnelle soit préservée et à ce que les enseignements tirés soient bien documentés pour permettre aux pays de progresser. Le PNUD dressera un bilan et un recensement complets des activités qu'il a appuyées au cours de la période des objectifs du Millénaire pour le développement afin de codifier de manière efficace les enseignements tirés sur « ce qui a donné de bons résultats et ce qui a échoué », de manière à améliorer les produits axés sur le savoir, les outils et les services qu'il offrira au cours de l'après-2015.

3.1. Continuer à appuyer les examens sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris : a) Les préparatifs de deux sessions supplémentaires (en avril et en novembre 2015) comprenant des études de cas par pays dans des domaines auparavant non couverts; b) Suivre les engagements pris par les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale dans le cadre de cette initiative	Novembre 2015	BPAP/Groupe thématique sur le développement durable, en collaboration avec le Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et les bureaux régionaux pertinents		
--	---------------	--	--	--

Principale(s) mesure(s)	Calendrier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État d'avancement	Observations
3.2. Fournir des orientations sur l'avenir de l'initiative d'examen de l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement du CCS, y compris :	Novembre 2015	BPAP/Groupe thématique sur le développement durable		
<p>a) Élaborer un document formulant des recommandations précises sur les enseignements tirés afin de promouvoir une collaboration et une synergie meilleures dans l'ensemble du système des Nations Unies, conformément aux recommandations « adaptées à l'objectif recherché » de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;</p> <p>b) En consultation avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, définir un ensemble d'options pour l'après-2015 reposant sur le modèle de l'examen de l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement du CCS</p>				

Recommandation 4 :

L'appui apporté par le PNUD aux pays et aux administrations locales pour adapter, planifier et mettre en œuvre les objectifs de développement durable aux niveaux national et local devrait prendre systématiquement en compte les facteurs locaux essentiels dont l'influence sur l'efficacité de la planification du développement axée sur les objectifs est établie, de manière à limiter autant que possible les mesures de pure forme et à mettre l'accent sur l'assistance fournie aux pays et aux régions qui offrent de bonnes perspectives quant à la mise en œuvre de leurs plans et politiques axés sur les objectifs de développement durable.

Réponse de l'Administration :

Le PNUD prend note de cette recommandation, mais fait observer que l'action menée sur le terrain est surtout liée à la demande des pays.

Au cours de la période de transition 2015-2016, le PNUD continuera à assumer son mandat et ses engagements à l'appui des pays pour leur permettre d'achever les tâches prévues au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en assurant également la transition vers la mise en œuvre du programme suivant. Le rôle joué par le PNUD dans l'appui apporté aux pays pour réaliser les objectifs s'articule autour de trois piliers, qui permettront d'acquérir une bonne expérience et de disposer de données factuelles pour assurer la transition vers les objectifs de développement durable. En particulier, le PNUD adoptera une stratégie prospective comprenant :

1. *Mise en œuvre* : Continuer à appuyer les pays dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans permettant d'achever les tâches prévues au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les efforts menés en matière d'accélération et la mise au point d'outils pour adapter les objectifs du développement durable à l'échelon local;

Principale(s) mesure(s)	Calendrier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État d'avancement	Observations
2. <i>Suivi</i> : En tant que « pointeur » des objectifs du Millénaire pour le développement, contribuer au suivi des progrès accomplis au niveau national et aider les pays à réfléchir sur les incidences de la réalisation des objectifs de développement durable et sur les moyens d'y parvenir. Il faut inscrire l'analyse prospective et les perspectives multisectorielles dans la prochaine série d'efforts de suivi;				
3. <i>Plaidoyer et direction éclairée</i> : Assurer des activités de plaidoyer et des analyses reposant sur des données factuelles à l'appui de résultats particuliers dans des instances multilatérales et mondiales.				
4.1. Le cadre de décision du PNUD sur la croissance sans exclusion doit permettre de faire face à l'exclusion sociale et aux inégalités.	2015	BPAP, bureaux régionaux et centres de services régionaux		
4.2. Élaborer un manuel sur l'intégration de l'environnement pour la réduction de la pauvreté et le développement durable	Août 2015	BPAP		
4.3. Redynamiser l'appui apporté par le PNUD aux pays pour institutionnaliser et assurer l'établissement des coûts, la hiérarchisation des priorités et le recensement des lacunes et des possibilités en matière de financement, et pour renforcer les systèmes de gestion en vue du financement du développement durable	2015-2016	BPAP, bureaux régionaux et centres de services régionaux		
4.4. Dresser une liste d'options pour apporter un appui aux fonctions de planification financière dans les ministères centraux et sectoriels afin de planifier, financer et mettre en œuvre les stratégies sectorielles	2015	BPAP et centres de services régionaux		

Recommandation 5 :

Afin d'appuyer les programmes de pays et de tirer les enseignements de l'expérience acquise sur le terrain dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le PNUD devrait établir et maintenir au fil du temps un cadre solide et stable de conseillers spécialisés aux sièges et dans les centres régionaux, capable de soutenir l'action menée par les bureaux régionaux et les bureaux de pays concernant les objectifs de développement durable à long terme, de rendre cohérent l'effort déployé dans son ensemble et de préserver une certaine mémoire institutionnelle. Le PNUD devrait documenter les diverses approches qui seront utilisées au niveau national d'une manière plus systématique et plus objective qu'auparavant. La mobilisation des ressources et la gestion des fonds d'affectation spéciale doivent également s'inscrire dans un cadre plus cohérent pour appuyer les activités menées à l'échelon des pays.

Réponse de l'Administration :

Le changement structurel opéré aux niveaux régional et des sièges devrait se traduire par une organisation plus intégrée sur le plan fonctionnel et géographique permettant de réaliser le Plan stratégique actuel. La restructuration assure une présence régionale optimisée et plus de services de conseil et d'appui décentralisés au niveau régional, pour aider les bureaux de pays à offrir plus efficacement des résultats de qualité qui favoriseront la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Grâce à la création du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, tous les services d'appui aux programmes et aux politiques sont réunis en un seul bureau. Dans le même temps, un nouveau Groupe de réponse aux crises a été mis en place afin de déployer du

<i>Principale(s) mesure(s)</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Unité(s) responsable(s)</i>	<i>Suivi*</i>	
			<i>État d'avancement</i>	<i>Observations</i>
<p>personnel doté d'une expertise pertinente sur le terrain plus rapidement et plus efficacement en cas de crise. Associée à la rationalisation du soutien à la gestion et à un nouveau cadre de responsabilisation, la nouvelle structure fera du PNUD une organisation plus réduite et plus transparente.</p> <p>Le PNUD prendra des mesures supplémentaires pour veiller à ce que la mémoire institutionnelle soit préservée et à ce que les enseignements tirés soient bien documentés afin de permettre aux pays d'obtenir des résultats.</p>				
Aucune mesure nécessaire	--	--	--	--

* Le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre est assuré par le Centre de gestion en ligne des évaluations.